

## CONFIRMATION D'INSCRIPTION Année Scolaire 2021-2022

A compléter et à retourner au Campus La Providence – Bureau vie étudiante  
23 rue des Saintes Maries CS 34-21 41034 BLOIS CEDEX

Madame/Monsieur .....  
représentant(s) légal(aux) de l'étudiant(e) .....  
confirme(nt) l'inscription en classe de ..... pour l'année 2021-2022.

### Contribution annuelle des familles

Le niveau de participation du (des) représentant(s) légal(aux), calculé en fonction du quotient familial, correspond au :

Merci de cocher la case correspondant à votre choix

- Tarif A : quotient familial inférieur ou égal à 9 000 € <sup>(1)</sup>.  
 Tarif B : quotient familial supérieur à 9 000 € et inférieur ou égal à 11 500 € <sup>(1)</sup>.  
 Tarif C : quotient familial supérieur à 11 500 € et inférieur ou égal à 14 000 € <sup>(1)</sup>.  
 Tarif D : quotient familial supérieur à 14 000 €.

(1) Pour les familles dont la situation correspond aux tarifs A, B, C joindre obligatoirement la fiche de détermination du tarif et l'(les) avis d'imposition. En l'absence de cette fiche et/ou de l'(les) avis d'imposition, le tarif D sera appliqué.

Le(s) représentant(s) légal(aux) atteste(nt) avoir reçu et pris connaissance du règlement d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022 et déclare(nt) l'accepter sans réserve. Il(s) s'engage(nt) ainsi à assurer le coût de la scolarisation de son (leur) enfant au sein de l'établissement, conformément aux conditions du règlement financier.

Le montant de l'acompte à verser lors de la confirmation de l'inscription est de :

- 150 € pour un élève externe <sup>(2)</sup>                       750 € pour un élève interne <sup>(2)</sup>

(2) Cocher la case correspondant à votre choix

### Régime

Le choix du régime, **VALABLE POUR TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**, est le suivant :

Merci de cocher la case correspondant à votre choix

- Externe <sup>(3)</sup>  
 Interne <sup>(4)</sup>

(3) Un étudiant **externe** peut sortir du Campus une fois les cours de la matinée ou de l'après-midi terminés. Il est libre de rester déjeuner au self ou à la cafétéria puis de sortir. Il revient au Campus pour la première heure de cours de l'après-midi.

(4) Un étudiant **interne** a l'obligation de déjeuner tous les jours sur le Campus (au self ou à la cafétéria).

### Participation à la Certification Voltaire <sup>(5)</sup> pour les STS CI, ESF et SNIR :

(obligatoire en SAM et SP3S : le règlement de 30 € est à joindre au dossier)

- Oui                       Non

(5) Se référer au Règlement d'inscription année scolaire 2021-2022 (article XIV du règlement financier)

Paraphes du (des) responsable(s) légal (aux) :

## Droit à l'image

Au cours de leur scolarité, les jeunes ont de nombreuses occasions d'être photographiés. **L'usage de ces clichés est à visée exclusivement éducative et pédagogique.**

Le développement des technologies modernes de communication amène à traiter les photographies sur informatique. Dans ce contexte, nous entrons de plein droit dans le cadre de la loi « Informatique et Liberté » qui impose l'autorisation des intéressés ou de leurs responsables légaux s'ils sont mineurs.

Les photos peuvent être prises dans le cadre des photos de classe ou au cours d'activités périscolaires (voyages, sorties de classes, activités éducatives et sportives, etc.), et faire l'objet d'une publication sur le site Internet, page facebook, fil twitter, Instagram ou supports d'information du lycée pour illustrer les projets pédagogiques menés.

Aussi, **le(s) représentant(s) légal(aux) autorisent l'établissement à utiliser les photos** sur lesquelles leur enfant figure, dans le cadre de supports de communication interne et externe, sans contrepartie financière.

*En cas de refus de l'utilisation des photos, la famille le communique à l'établissement par un courrier écrit et signé.*

## Traitement des informations personnelles de santé des étudiants

Les données de santé figurant sur la fiche médicale d'urgence sont recueillies par l'établissement afin, notamment, de répondre aux demandes des services médicaux d'urgence.

Elles sont susceptibles d'être transmises :

- au service médical de l'établissement,
- aux services médicaux d'urgence,
- en tant que de besoin aux membres de l'équipe éducative de l'établissement directement concernés,
- et, dans le cadre des projets d'accompagnement spécifique (PAI, PPS, ...) aux partenaires mentionnés dans ces projets (MDPH, praticiens médicaux et para-médicaux, ...).

Vous consentez expressément à ce que l'établissement traite ces informations dans le cadre de la scolarisation de l'élève au sein de l'établissement dans les modalités définies au PAI ou au titre du PPS dont il bénéficie.

Pour ces données vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

**L'inscription d'un(e) étudiant(e) au Campus La Providence entraîne l'adhésion aux valeurs définies dans le projet éducatif et l'acceptation des dispositions décrites dans les documents généraux suivants** (disponibles sur le site Internet du lycée [www.lapro.org](http://www.lapro.org), onglet inscription) :

- le Règlement d'inscription,
- le Règlement intérieur,
- la Charte informatique.

**L'étudiant(e) et sa famille s'engagent à les respecter.**

Fait à ..... , le .....

Après avoir paraphé la 1<sup>ère</sup> page de la confirmation de réinscription,

Signature(s) du (des) responsable(s) légal(aux) de l'étudiant(e) précédée de la mention « LU et APPROUVE »

**IMPORTANT** : L'inscription dans un établissement d'enseignement privé requiert nécessairement l'accord des deux parents exerçant en commun l'autorité parentale. Aussi chaque parent doit obligatoirement signer la présente confirmation d'inscription et le dossier administratif. Le cas échéant, le parent exerçant seul l'autorité parentale doit en apporter la preuve.

du père

de la mère

du responsable si différent  
du père ou de la mère